

Communiqué de presse du 27 septembre 2022

Hausse des primes malgré une politique de planification – il est grand temps de dire stop à la réglementation excessive, en faveur de l'économicité dans le secteur de la santé

Après des dizaines d'années de régulation précipitée sous la bannière de la régulation des coûts, le résultat est amer : les primes augmenteront fortement en 2023 et les signes d'une prochaine pénurie dans le secteur de la santé se multiplient. La politique globale de planification, de restrictions et des interdictions, aussi bien dans le domaine stationnaire que dans le domaine ambulatoire, n'a porté ses fruits et doit être stoppée : afin de garantir un système de santé abordable, la qualité et l'économicité dans la fourniture des prestations médicales doivent être favorisées et encouragées, comme la loi le prévoit depuis des années.

Le DFI et l'OFSP annonceront prochainement les nouvelles primes pour 2023. Dans un contexte de perte de pouvoir d'achat et d'inflation, on s'attend à des augmentations pouvant aller jusqu'à dix pour cent. Malgré les innombrables actions de régulation, la prime maladie moyenne par personne a généralement augmenté entre 2,75 et un peu plus de 4 pour cent par an, au cours des dix années durant lesquelles Alain Berset a été à la tête du DFI. La tendance à la planification globale dans la fourniture des soins, que la Confédération et les cantons ont favorisée à travers des incitations et des rationnements, n'a pas conduit à la maîtrise des coûts escomptée. Elle ne fait qu'étouffer les initiatives entrepreneuriales en faveur de l'économicité et des innovations pour augmenter la qualité, et elle a entraîné des dégâts collatéraux pour la fourniture des soins à la population, en renforçant le manque de main d'œuvre.

En raison des restrictions prévues ou déjà mises en œuvre, les perspectives pour les professionnels du secteur de la santé sont peu réjouissantes : compte tenu de la planification bureaucratique des fournisseurs de prestations, l'entrée dans la vie professionnelle et le passage au statut d'indépendant comportent désormais des risques élevés. Conséquence : l'attrait de ces professions baisse. En août 2022, de nombreuses institutions ont enregistré nettement moins d'inscriptions pour un apprentissage d'assistant·e en soins et santé communautaire. Les responsables des institutions de santé estiment le manque de personnel qualifié actuellement sur 2'300 personnes. De nombreux hôpitaux et cabinets médicaux présentent des centaines de postes vacants. La pénurie de personnel dans certains domaines spécialisés est si aiguë que le Parlement souhaite à nouveau des exceptions dans la gestion des admissions pour le secteur ambulatoire (22.431 Iv. Pa. CSSS-CN).

ospita demande un stop de la réglementation excessive dans la politique de la santé : compte tenu de l'échec patent, durant ces dernières années, de la politique de la santé basée sur l'économie planifiée, il est urgent de changer d'approche, en faveur d'offres économiquement avantageuses et de qualité. Les résultats des votations populaires ainsi que des sondages actuels le montrent de manière claire et nette : l'accès rapide à la médecine de qualité et le libre choix du prestataire sont primordiaux. Si la tendance actuelle se maintient, la méthode erronée d'une politique de planification menée jusqu'ici par la Confédération et les cantons sera toutefois poursuivie avec conviction : l'initiative populaire du centre et son contre-projet sont basés sur des budgets globaux. La méthode des planifications ne mène pas au but. Les autorités ne seront pas en mesure d'établir des pronostics raisonnables des limitations de coûts, comme une [expertise de l'institut KOF](#), mandaté par l'OFSP, l'a récemment démontré.

Il faut que la Confédération et les cantons initient enfin la mise en œuvre résolue des principes « EAE » (les prestations doivent être efficaces, appropriées et économiques) qui sont ancrés dans la LAMAL de longue date, ainsi que la concurrence basée sur la qualité.

Pour tout complément d'information :

Guido Schommer, secrétaire général d'ospita, +41 79 300 51 45; guido.schommer@ospita.ch
Beat Walti, conseiller national, président d'ospita, +41 79 296 72 25